

académie
Rennes

direction des services
départementaux
Côtes d'Armor
Éducation
nationale

Le Recteur

à

Mesdames et Messieurs les inspecteurs de l'Éducation nationale
Mesdames et messieurs les directeurs, instituteurs et professeurs des écoles maternelles, élémentaires et primaires
Monsieur le responsable de l'ESPE site de Saint-Brieuc
Mesdames et messieurs les principaux de collège
Madame la directrice de l'EREA de TADEN

Saint-Brieuc, le 18 janvier 2018

DIV1D
Division du 1^{er} degré

Dossier suivi par :
Maryse AUFFRET
Tél : 02 96 75 90 27

Objet : **Disponibilité - Réintégration - Rentrée 2018**

La présente circulaire a pour objet de préciser les procédures relatives aux demandes de mise en disponibilité et de réintégration pour la rentrée scolaire 2018.

Ce.div1d22
@ac-rennes.fr

Centre Héméra
Direction académique
8 bis, rue des
Champs de Pies
CS 22369
22023 Saint-Brieuc
Cedex 1

www.ac-rennes.fr

1. Demande de mise en disponibilité

a. Disponibilité accordée de droit

La disponibilité est accordée de droit au fonctionnaire :

- pour élever un enfant âgé de moins de 8 ans
- pour donner des soins à un enfant à charge, au conjoint, au partenaire avec lequel il est lié par un pacte civil de solidarité, à un ascendant à la suite d'un accident ou d'une maladie grave ou atteint d'un handicap nécessitant la présence d'une tierce personne
- pour suivre son conjoint ou le partenaire avec lequel il est lié par un pacte civil de solidarité lorsque celui-ci est astreint, en raison de son affectation professionnelle, à établir sa résidence habituelle éloignée du lieu d'exercice du fonctionnaire.

La mise en disponibilité prononcée pour les motifs listés ci-dessus ne peut excéder trois années consécutives. Elle peut être renouvelée tant que les conditions requises pour l'obtenir sont réunies.

- pour se rendre dans les départements d'outre-mer, les collectivités d'outre-mer et la Nouvelle-Calédonie ou à l'étranger en vue de l'adoption d'un ou de plusieurs enfants. La durée ne peut excéder 6 semaines par agrément
- pour exercer un mandat d'élu local. La durée est celle du mandat.

b. Disponibilité accordée sur autorisation

La disponibilité est accordée pour une année scolaire au moins, sous réserve des nécessités du service, dans les cas suivants :

- pour études ou recherches présentant un intérêt général : la durée ne peut excéder 3 années consécutives, mais est renouvelable une fois pour une durée égale ;
- pour convenances personnelles: la durée ne peut excéder 3 années consécutives ; elle est renouvelable, mais la durée totale ne peut excéder au total 10 années pour l'ensemble de la carrière ;
- pour créer ou reprendre une entreprise au sens de l'article L.351-24 du code du travail. La durée ne peut excéder 2 années.

2. Demande de réintégration :

La réintégration est subordonnée à la vérification par un médecin agréé de l'aptitude physique du fonctionnaire à l'exercice des fonctions enseignantes. Cette visite ne concerne pas la réintégration après détachement.

3. Calendrier :

Vendredi 9 février 2018	Date limite de réception des demandes de disponibilité et de réintégration
Mardi 13 mars 2018	CAPD : Etude des demandes de disponibilité
Mercredi 14 mars 2018	Communication des résultats sur i-Prof

Les demandes doivent être présentées sur l'annexe jointe à cette circulaire, et obligatoirement accompagnées des pièces justificatives permettant l'étude de chaque situation.

Pour le recteur et par délégation,
La directrice académique des services de l'Éducation nationale,
directrice des services départementaux de l'Éducation nationale des Côtes d'Armor



Brigitte KIEFFER

DEMANDE DE DISPONIBILITE OU DE REINTEGRATION

(A transmettre au plus tard le 9 février 2018)

NOM : né(e) le :

Prénom :

Adresse personnelle :

Téléphone :

1) Demande de disponibilité :

☐ **Je demande ma mise en disponibilité – 1^{ère} demande** à compter du 01/09/2018

Type de la demande : de droit ☐ sur autorisation ☐

Durée souhaitée : année(s)

Motif(s) justifiant cette disponibilité * :

(Joindre à l'appui toute pièce justificative : certificat de naissance, médical ou d'activité du conjoint)

.....
.....
.....

☐ **Je demande le renouvellement** de ma disponibilité à compter du 01/09/2018

Motif invoqué * :

Durée : année(s)

Date du début de la disponibilité qui m'a été accordée :

Motif(s) justifiant cette disponibilité :

(Joindre à l'appui toute pièce justificative : certificat de naissance, médical ou d'activité du conjoint)

.....
.....
.....

☐ **Je demande ma réintégration** à compter du 01/09/2018.

A....., le.....

Signature